

CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 1^{er} AVRIL 2019 - 18H30

Tous les conseillers municipaux sont présents, le Maire les remercie et ouvre la séance. Il propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour au sujet de la durée d'amortissement des investissements faits au compte 204, les conseillers acceptent

Ordre du Jour :

- o Délibération / contrat travail agent entretien ménager
- o Vote du compte administratif 2018
- o Vote du Budget 2019
- o Délibération / approbation compte administratif et compte de gestion du trésorier,
- o Délibération / affectation du résultat
- o Délibération / Vote des taux communaux
- o Délibération / Vote des subventions aux Associations
- o Questions diverses

0 - Délibération / Durée d'amortissement des Subventions d'équipement versées compte 204 :

Il est rappelé que la nomenclature budgétaire et comptable impose aux communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants l'obligation d'amortir les subventions d'équipement versées compte 204. Il est proposé de fixer la durée d'amortissement de toutes les opérations faites au 204 à une durée de cinq ans. Les conseillers approuvent à l'unanimité

1 - Délibération / Contrat travail agent entretien ménager

Le Maire explique que suite au départ en retraite de l'agent d'entretien titulaire du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à 17h30 hebdomadaires et à une diminution du temps de travail, il a lieu de recruter un agent en contrat à durée déterminée à raison de 4h30 hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 7 mois. Les Conseillers approuvent à l'unanimité et précisent que cette délibération annule et remplace la n°10 du 4 février 2019.

2 - Vote du Compte Administratif 2018

Section d'investissement :

Résultat au 31/12/2017	- 180 051.33 €
Résultat Année 2018	+ 174 786.63 €

Résultat au 31/12/2018	- 5 264.70 €
+ Report Dépenses	- 109 731.00 €
+ Report Recettes	+ 42 415.00 €

Soit Affectation au compte 1068 **72 580.70 €**

Section de Fonctionnement :

Résultat au 31/12/2017	+ 328 263.55 €
Résultat année 2018	+ 30 512.95 €
Résultat au 31/12/2018	+ 209 874.17 €

Résultat global au 31/12/2018 + **137 293.47 € à reporter ligne 002 du**

BP 2019

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Trésorier parfaitement concordants sont approuvés à l'unanimité.

2 - Vote du Budget 2019 :

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses 399 281.70 € TTC
Recettes	399 281.70 €

Travaux prévus : Réhabilitation des sanitaires de l'école maternelle, Construction d'un local « musée » au vieux village, Amélioration des installations sportives, Aménagement du cimetière, Elaboration nouveau Plan Local d'Urbanisme PLU et du schéma directeur d'assainissement, Travaux d'accessibilité salle polyvalente et vestiaires foot (dernière tranche)...

Il a également été évoqué le remplacement du véhicule communal et de la chaudière de l'école maternelle.

Section de fonctionnement :

Dépenses :	Charges à caractère général	140 271.47 €
	Charges de personnel	87 700.00 €
	Atténuation de Produits	854.00 €
	Charges de gestion courante	101 727.00 €
	Amortissements	5 454.88 €
	Charges financières	760.00 €
	Autres charges exceptionnelles	12 431.00 €
	Dotations pour risques	7 300.00 €
	Virement de la sect.de fonction.	123 826.12 €

TOTAL **480 324.47 €**

Recettes :	Excédent 2018	137 293.47 €
	Remboursements divers	31 000.00 €
	Ventes produits	3 900.00 €
	Impôts et taxes	173 669.00 €
	Dotations	100 402.00 €
	Revenus immeubles	27 020.00 €
	Produits Exceptionnels	7 300.00 €

TOTAL **480 324.47 €**

Le budget 2019, sans augmentation des taxes communales, est approuvé à l'unanimité.

3 - Les délibérations approuvant : le compte administratif 2018 et le compte de Gestion 2018, sont adoptées à l'unanimité

4 - Délibération d'affectation du résultat : Au vu des résultats 2018, pour solder le déficit d'investissement il est décidé d'affecter la somme de 72 580.70€ au compte 1068, et, d'affecter en report excédentaire au compte 002 en fonctionnement la somme de **137 293.47€**

5 - Délibération / Vote des Taux Communaux : Vu le budget 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 161 850€. Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, **à l'unanimité** il est décidé de reconduire les taux à l'identique sur 2019 soit :

Taxe d'habitation	17.81 %	Foncier bâti	15.13 %	Foncier non bâti	72.89 %	CFE
	24.08 %					

6 - Délibération / vote des subventions aux associations : Approuvé à l'unanimité comme suit :

Pole Sanitaire et Médico-Social du Haut Nyonsais	5300€
Association Animation Sociale du Haut Nyonsais	830€
Association « Chrysalide »	50€
Association Maison Urgences Médicales	50€

Association Amitié et Présence Hôpital Nyons	50€
Association AVENTIC	830€
Association Maires Canton Rémuzat	120€
Association Sportive Sahunaïse	1 000€
Comite Fêtes	1 000€
Comité Fêtes Subv Organisation concert	500€
Association Amis du Vieux Sahune	500€
Club le Renouveau	100€
Canard en bois	100€
Association Culture Gym Loisirs	100€
Association L'individu	100€
Association Sahunais de Naissance et de Coeur	100€
Les Amis du RPI	100€
Association Lutte contre la Grêle Prévigrèle	200€
Association Culturelle Vallée Ennuyé	100€
Association Vaincre la Mucoviscidose	100€
Association pêche « la gaule de l'Eygues et de l'Oule »	50€
	11 280€

7 - Questions diverses :

Journée Communale 2019 : elle est fixée au mercredi 8 mai, la communication sera faite par distribution dans les boîtes aux lettres.

La séance est levée à 20 h 30